

CONVENTION DE PARTENARIAT



Étude spécifique de topographie historique et de modes d'habiter sur le village de Favard, commune de Roura. Guyane

Réf : ESP-004/2022/CAUE- CACL

Contacts CAUE :

Caue973@orange.fr / anaisdcaue@orange.fr / 05.94.31.42.82

CONVENTION DE PARTENARIAT
Entre la Communauté d'Agglomération
du Centre Littoral
et le CAUE de Guyane

LA PRÉSENTE CONVENTION référencée ESP- 004/2022 CAUE-CACL est conclue le03/ 2023

ENTRE :

Le **Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Guyane** (« le CAUE »)
Association créée par la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'Architecture, ayant son
établissement au : 13, avenue L. Héder, 97300 Cayenne, Guyane.

N° SIRET : 31924405900030

Code APE : 7111Z

Représenté par : **Madame Anaïs DURAND**

Agissant en qualité de : Directrice

ET

La **Communauté d'Agglomération du Centre Littoral** (« la CACL ») , située 4, Esplanade de la
Cité d'Affaire - Quartier Balata – CS 36029 – 97 357 Matoury Cedex

Représentée par : **Monsieur Serge SMOCK**

Agissant en qualité de : Président

Vu l'Arrêté Préfectoral n°698/2D/1B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

**Vu l'Arrêté Préfectoral n°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de
la CCCL en Communauté d'Agglomération du 1er janvier 2012 ;**

Vu l'avis favorable de la commission habitat et aménagement en date du mars 2023 ;

**Vu la délibération n° /2023/CACL en date du 24 mars 2023 portant approbation de la convention
de partenariat avec le CAUE de Guyane**

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20230324-50-AP-2023-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

CAUE de Guyane – 13, avenue Léopold Héder – 97300 CAYENNE

Considérant que :

- Le CAUE exerce une mission de service public, conformément à l'art. 7 de la Loi du 3 janvier 1977 modifiée, portant création des CAUE, et au Décret n° 78-172 du 9 février 1978 portant approbation de leurs statuts,
- Les représentants des deux signataires ont connaissance de la vocation, des spécificités de la structure CAUE et notamment des informations relatives au fonctionnement et aux modalités d'intervention du CAUE,
- Les orientations du CAUE, approuvées par son Conseil d'administration, prévoient notamment la mise en place de conventions pour l'exercice des missions de celui-ci,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1. Sujet de la collaboration :

Le CAUE et la CACL se trouvent partenaires dans le cadre de :
L'étude spécifique de topographie historique et de modes d'habiter sur le village de Favard, commune de Roura

Article 2. Objectif de la convention :

2.1 L'objectif consiste en :

- une action d'information, sensibilisation, animation
- une action de formation
- une action de conseil
- une action d'accompagnement
- un programme d'actions ... conforme(s) aux missions légales du CAUE.

2.2 Cette action est intitulée et définie comme suit :

- L'action du CAUE est spécifiée dans l'annexe A « programme d'action détaillé » qui forme partie intégrante de la présente convention.
- Le CAUE fournit le plan de financement de l'action dans l'annexe B « Méthode de travail et financement de l'action », partie intégrante de la présente convention.

Par la présente convention, les signataires s'engagent à réaliser cet objectif et conviennent d'une mise en commun de moyens.

Article 3. Durée de la convention :

La convention est conclue pour la durée nécessaire à la réalisation de ses objectifs, soit une durée de **12 mois** à compter de la signature de cette convention, ou durant toute autre période dont les parties pourraient ultérieurement convenir par avenant à la convention.

La présente convention ne fait l'objet d'aucune tacite reconduction.

Article 4. Contenu de la convention :

Pour mettre en œuvre l'objectif visé à l'article 2, les partenaires s'accordent sur le dispositif suivant :

4.1 Le CAUE s'engage :

- à désigner **Madame Anaïs Durand** comme interlocutrice référente pour cette mission, en lien avec la personne référente du projet désignée par la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral,
- à apporter les savoir faire, la transversalité nécessaires et l'ensemble de ses connaissances et de son expérience nécessaires à l'exécution de l'objectif,
- à mobiliser les moyens techniques utiles à cette mission.

4.2 la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral s'engage :

- à désigner **M. Laurent Acelor** interlocuteur référent pour cette mission, Ce référent.e. est responsable de la coordination des activités relevant de la convention, de l'acceptation et de l'approbation des rapports et autres produits au nom de la CACL, ainsi que de la réception et de l'approbation des factures devant donner lieu à un paiement,
- à mettre à disposition du CAUE toute information ou document que ce dernier jugera utile pour la mission,
- à apporter son soutien (hors soutien financier) pour faciliter le travail à la CACL des personnes mandatés par le CAUE dans le cadre de cette mission.

Article 5. Evaluation :

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 2 et peut se traduire par des prolongements à apporter à la convention, y compris par la conclusion d'une nouvelle convention.

La mission sera considérée comme achevée au terme de la remise par le CAUE à la CACL du document spécifié dans l'annexe A au plus tard dans un délai de 7 mois à compter de la signature de la présente convention.

la CACL se réserve un délai de 30 (trente) jours à compter de la remise des documents spécifiés dans l'annexe A, pour les accepter ou les refuser, faire connaître ses observations et demander éventuellement un complément d'étude dans le cadre des spécifications techniques contractuelles.

Article 6. Modalités d'exécution de la convention :

L'annexe B « Méthode de travail et financement de l'action » précise le coût global de l'action, ainsi que les moyens affectés à sa réalisation.

Article 7. Contribution financière :

Compte tenu de la nature et de l'importance de la mission, la CACL versera au CAUE une contribution financière de **39 365 euros**, conformément au plan de financement de l'action figurant en annexe B de la présente convention.

- Cette participation volontaire intervient au motif

- de la nature exceptionnelle des réflexions à engager
- du temps nécessaire aux diverses étapes de réalisation de la mission ;
- un seul versement, de **39 365 euros** lorsque la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral reçoit le livrable final des quatre phases décrites dans l'annexe A et qu'il le juge acceptable.
- le tout à l'ordre du CAUE de Guyane,

Dans un délai de 30 jours suivant la date à laquelle le CAUE a adressé son compte-rendu financier en un exemplaire à :

La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral
4, Esplanade de la Cité d'Affaire - Quartier Balata – CS 36029 – 97 357 Matoury Cedex

Le montant total de la participation à régler par la CACL au CAUE de Guyane s'élève à **39 365 € TTC hors TVA** (Trente - neuf mille trois cent soixante-cinq euros toutes taxes comprises hors taxe sur la valeur ajoutée).

Modalités de paiement - oppositions

la CACL se libère des sommes dues en exécution de la mission de conseil comprise dans la présente convention, par virement au compte ouvert au nom du Titulaire le **CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)** à la banque **BNP PARIBAS**

sous le RIB suivant :

Code	Code	numéro de compte	clé
Banque	agence		RIB
13088	09680	07127100012	92

IBAN : **FR76 1308 8096 8007 1271 0001 292**

BIC : **BNPAMQMXXX**

L'Ordonnateur est la CACL.

Le paiement des sommes dues est effectué dans le délai maximal de 30 jours. Ce délai est compté à partir du jour de la réception par la CACL de la demande du titulaire transmise et accompagnée de tous les justificatifs nécessaires

Article 8. Régime fiscal de la convention :

Au regard de l'instruction fiscale du 15 septembre 1998, la gestion du CAUE, association à but non lucratif, est désintéressée et les activités initiées dans le cadre de ses missions fondamentales de service public se situent hors du champ concurrentiel. La contribution financière volontaire indiquée ci-dessus n'est donc pas assujettie à la TVA.

Article 9. Avenant :

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause l'objectif défini à l'article 2.

Article 10. Résiliation :

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 11. Propriété intellectuelle :

Tous les rapports, études ou autres produits sous forme de graphiques, logiciels ou autres, que le CAUE prépare pour le compte de la CACL au titre de la présente convention deviennent et demeurent la propriété de la CACL. Le CAUE en conserve la propriété intellectuelle.

Toute publication ou communication doit mentionner le CAUE et/ou le partenariat avec la CACL.

La CACL pourra néanmoins s'approprier les conseils et orientations proposés par le CAUE si elle le souhaite et les transposer sous forme d'exigences et/ou d'objectifs auprès de ses partenaires.

Article 12. Droit de réserve :

Pendant la durée de la présente convention et les deux années suivant son expiration, le CAUE ne divulgue aucune information exclusive ou confidentielle concernant les services de la présente convention, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de la CACL.

Article 13. Confidentialité :

Le CAUE s'engage à maintenir confidentielles toutes les données liées à la mise en concurrence pendant l'exécution de l'objet de la convention et au-delà de la fin du conseil commandé, autant de temps qu'il est nécessaire à leur observation. Sont confidentielles toutes les données et informations relatives au fonctionnement des services de la CACL et toutes informations indiquées confidentielles par la CACL.

Ne sont pas couverts par cette obligation de confidentialité les informations, documents ou éléments déjà accessibles au public, au moment où ils sont portés à la connaissance des parties.

Article 14. Transfert :

Le CAUE ne cède ni ne sous-traite la présente convention ou quelconque de ses éléments sans l'approbation écrite préalable de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral.

Article 15. Envois et supports :

Le rapport est remis en deux exemplaires sur support papier et en un exemplaire sous forme de fichier numérique, à la personne référente désignée par la commune ou, en cas d'absence, envoyé à l'adresse suivante :

La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral
4, Esplanade de la Cité d'Affaire - Quartier Balata – CS 36029 – 97 357 Matoury Cedex

Article 16. Droit applicable et langue du contrat :

La présente convention est soumise au droit français et la langue de la convention est le français.

Article 17. Règlement des différends :

Tout différend lié à la présente convention que les parties ne pourraient régler à l'amiable sera soumis à arbitrage/conciliation conformément au droit français.

Date :

LA DIRECTRICE DU CAUE DE GUYANE

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU CENTRE LITTORAL

Anaïs DURAND

Serge SMOCK

LISTE DES ANNEXES

Annexe A :

Note Méthodologique

Annexe B:

Méthode de travail et financement de l'action

Annexe A

A Note méthodologique

ÉTUDE SPECIFIQUE DE TOPOGRAPHIE HISTORIQUE ET DE MODES D'HABITER SUR LE VILLAGE DE FAVARD, COMMUNE DE ROURA.

Objectifs de l'étude :

- Formaliser la connaissance du territoire sur le village de Favard
- Apporter un outil de compréhension du territoire auquel les futures études opérationnelles pourront se référer
- Proposer des orientations générales pour un projet de développement cohérent à l'échelle du village
- Apporter la connaissance et la compréhension des modes d'habiter existants
- Présenter des recommandations destinées à favoriser une architecture et un cadre de vie de qualité dans le cadre d'un projet de développement urbain
- Proposer des orientations préalables d'aide à la définition d'outils de planification urbaine adaptés aux modes d'habiter

PHASE 1_ TOPOGRAPHIE HISTORIQUE SOMMAIRE DU VILLAGE DE FAVARD ET DE SES ENVIRONS _1 mois

1_1 ANALYSE DE LA CONSTITUTION ET DE L'EVOLUTION DU VILLAGE DE FAVARD

Données et éléments étudiés :

- Cadastre, photographie aérienne et cartes IGN récents
- Photographies aériennes anciennes à l'échelle de la commune

Travail à effectuer :

- Étude de la topographie historique à l'échelle du village et des territoires environnants
- Étude de la constitution du tissu urbain, paysager et architectural du village

-Objectif :

Identifier les éléments constitutifs du territoire et leurs évolutions

1_2 PRINCIPALES SÉQUENCES URBAINES ET ARCHITECTURALES

Données et éléments étudiés :

-Observations et relevés sur le terrain

Travail à effectuer :

-Identification et relevé de 2 à 5 séquences urbaines et architecturales significatives

Objectif :

-Identifier les principales séquences urbaines et architecturales

1_3 ORIENTATIONS

Travail à effectuer :

-Scénarios de développements sous forme de plans schématiques

Objectif :

-Introduire, alimenter les réflexions sur les programmes d'aménagement, de développement ou de mise en valeur du village de Favard

PHASE 2_ ANALYSE DES MODES D'HABITER À FAVARD _ 3 mois

2_1 ENQUÊTE SUR LE TERRAIN

Données et éléments étudiés :

- séquences urbaines, paysagères, visuelles et architecturales à relever et compléter sur place
- typologies architecturales par séquence à relever sur place
- témoignages des habitants sur place

Travail à effectuer :

- 3 à 4 croquis par séquence montrant l'organisation des séquences
- Etude des relations entre l'habitat, l'eau, les espaces cultivés et le grand paysage
- fiches par séquence significative
- fiche par bâti représentatif d'une séquence significative
- Études plus précises de 3 ensembles construits aux modes d'habiter et densités typiques
- Enquête ouverte sur les modes d'habiter des habitants

Objectifs :

- avoir des statistiques notamment sur le nombre de logements par hectare et d'habitants par hectare
- déterminer le degré d'habitat éclaté
- établir la hiérarchie des espaces de l'habitat jusqu'aux espaces cultivés/agricoles/zones de chasse ou de pêche, de l'habitat jusqu'aux espaces publics de circulation, à l'eau et au grand paysage

2_2_ ORIENTATIONS

Travail à effectuer :

-Proposer des orientations générales pour le développement urbain

Objectif

-Donner des orientations permettant la réalisation de plans d'aménagements et de projets architecturaux réalistes parce qu'adaptés aux modes d'habiter et au cadre de vie singuliers des habitants

2_3 VALIDATION DES PHASES 1&2

Organisation d'une réunion avec la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral en présence de la mairie de Roura pour validation et prise en compte des observations

Livrables :

- Réalisation d'une présentation des 1^{ère} et 2^{ème} phases sous forme de PPT de 20'
- Rédaction de relevé de décision sous forme de CR illustré, de 3 - 5 pages

Dans l'hypothèse où la CACL et/ou la mairie souhaiterait bénéficier à nouveau de cette présentation, dans le cadre de ses projets de développement, le CAUE est à leur disposition.

PHASE 3_ ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES

3_1 SIMULATION PROGRAMMATIQUE & HYPOTHÈSES DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Travail à effectuer :

-Proposer et étudier plusieurs simulations de programmes et d'hypothèses de développement urbain

Objectif

-Tester des hypothèses de développement permettant la proposition d'orientations programmatiques

3_2 PRÉCONISATIONS URBAINES ET ARCHITECTURALES POUR LE DÉVELOPPEMENT DU VILLAGE DE FAVARD

Travail à effectuer :

-Proposer des orientations urbaines et architecturales pour le développement du village de Favard

Objectifs :

-donner des orientations permettant la prise en compte des modes d'habiter existants et le contexte environnemental, notamment les risques d'inondations

PHASE 4_ SIMULATIONS DE FAISABILITÉ

Travail à effectuer :

-propositions d'orientations urbaines et architecturales pour le développement du village de Favard

Objectifs :

- vérifier la faisabilité des orientations urbaines et architecturales proposées à l'échelle du village et du grand paysage
- faire une à deux simulations de projet urbain de développement

VALIDATION DES PHASES 3 & 4

Organisation d'une réunion avec la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral en présence de la mairie de Roura pour validation et prise en compte des observations

Livrables :

- Réalisation d'une présentation des 3^{ème} et 4^{ème} phases sous forme de PPT de 20'
- Rédaction de relevé de décision sous forme de CR illustré, de 3 - 5 pages

Dans l'hypothèse où la CACL et/ou la mairie souhaiterait bénéficier à nouveau de cette présentation, dans le cadre de ses projets de développement, le CAUE est à leur disposition.

PHASE 5_ORIENTATIONS PRÉALABLES D'AIDE À LA DÉFINITION D'OUTILS DE PLANIFICATION URBAINE ADAPTÉS_ 3mois

Travail à effectuer :

-propositions d'orientations préalables d'aide à la définition d'outils de planification urbaine adaptés

Objectifs :

-apporter des outils d'aide à la décision permettant la mise en œuvre d'une planification urbaine adaptée

Livrables :

- Réalisation d'une présentation synthétique de l'étude globale sous forme de PPT de 40'
- Rédaction de document écrit et graphique au format numérique
- Impression de 20 exemplaires papier d'environ 100 pages

NB

La méthodologie pourra subir des modifications et adaptations en fonction des relevés et des observations faites sur le terrain sans en impacter le coût global de l'étude.

Total durées pour l'ensemble de l'étude

- **228 jours de travail à temps plein/1,5 ETP**
- **Temps de réalisation de l'étude : 12 mois hors délai du retour des validations**

Annexe B

B Méthode de travail et financement de l'action

									
	PHASE 1_ durée 1 mois					CAUE ARCHI 1,5 ETP		Part CAUE	Part CACL
1_1 ANALYSE DU TERRITOIRE DE FAVARD	Q	J	h	€	T				
Etude de la topographie historique à l'échelle du village et des territoires environnants		6	8	35	1 680	840	840	1 680	
Etude de la constitution du tissu urbain, paysager et architectural du village		6	7	35	1 470	735	735	1 470	
1_2 SÉQUENCES URBAINES ET ARCHITECTURALES	Q	J	h	€	T				
Identification des séquences urbaines et architecturales		5	7	35	1 225	613	613	1 225	
2 à 5 séquences urbaines et architecturales significatives									
Observations + relevés sur le terrain		6	7	35	1 470	735	735	1 470	
1_3 ORIENTATIONS	Q	J	h	€	T				
Scénarios de développements sous forme de plans schématiques		5	7	35	1 225	613	613	1 225	
Réunions de travail en interne		2	7	35	490	245	245	490	
frais dplt _ 2 architectes									
Frais km A/R = 56km + pirogue	2			96	96	48	48	96	
temps de trajet 20% du TX hotaire			4	7	56	28	28	56	
repas	2			20	80	40	40	80	
nuit	2			50	200	100	100	200	
TOTAL PHASE 1						3 996	3 996	7 992	

	REPARTITION DU COUT D'ETUDE entre la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral de Guyane									
	Annexe B : Méthode de travail et financement de l'action									
	PHASE 2_ durée 3 mois					CAUE ARCHI 1,5 ETP		Part CAUE	Part CACL	Totaux €
	Q	J	h	€	T					
ANALYSE DES MODES D'HABITER À FAVARD										
2_1 ENQUÊTE SUR LE TERRAIN	Q	J	h	€	T					
Séquences urbaines paysagères et architecturales à relever sur place		8	10	35	2 800	1 400	1 400	2 800		
Typologies architecturales par séquences		8	10	35	2 800	1 400	1 400	2 800		
Enquête ouverte sur les modes de vie des habitants		6	18	35	3 780	1 890	1 890	3 780		
Réunions de travail en interne		8	5	35	1 400	700	700	1 400		
2_2 ORIENTATIONS GÉNÉRALES	Q	J	h	€	T					
Orientations générales pour le développement urbain		20	15	35	10 500	5 250	5 250	10 500		
Réunions de travail en interne		2	3	35	210	105	105	210		
2_3 VALIDATION DES PHASES 1&2/	Q	J	h	€	T					
PPT présentation Phases 1 & 2		5	12	35	2 100	1 050	1 050	2 100		
CR + livrables		5	12	35	2 100	1 050	1 050	2 100		
frais dplt _ 2 architectes										
Frais km A/R = 56km + pirogue	6			192	192	96	96	192		
temps de trajet 15% du TX hotaire			4	7	168	84	84	168		
repas	6			20	240	120	120	240		
nuit	6			50	300	150	150	300		
TOTAL PHASE 2						13 295	13 295	26 590		

	REPARTITION DU COUT D'ETUDE entre la la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral de Guyane Annexe B : Méthode de travail et financement de l'action																																																													
	PHASE 3 _durée 2 mois					CAUE ARCHI 1,5 ETP	Part CAUE	Part CACL	Totaux €																																																					
ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT URBAIN																																																														
3_1 SIMULATION PROGRAMMATIQUE & HYPOTHÈSES DÉVELOPPEMENT URBAIN	Q	J	h	€	T																																																									
Proposition et étude de plusieurs simulations de programmes		12	10	35	4 200	2 100	2 100	4 200																																																						
Hypothèses de développement urbain		6	7	35	1 470	735	735	1 470																																																						
Réunions de travail en interne		8	6	35	1 680	840	840	1 680																																																						
3_2 PRÉCONISATIONS URBAINES ET ARCHITECTURALES POUR LE DÉVELOPPEMENT DU VILLAGE DE FAVARD																																																														
Proposition d'orientations urbaines et architecturales pour le développement du village de Favard		6	8	35	1 680	840	840	1 680																																																						
Réunions de travail en interne		8	6	35	1 680	840	840	1 680																																																						
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Q</th> <th>J</th> <th>h</th> <th>€</th> <th>T</th> <th>Part CAUE</th> <th>Part CACL</th> <th>Totaux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>frais dplnt _ 2 architectes</td> <td>4</td> <td></td> <td></td> <td>128</td> <td>128</td> <td>64</td> <td>64</td> <td>128</td> </tr> <tr> <td>Frais km A/R = 56km + pirogue</td> <td></td> <td></td> <td>4</td> <td>7</td> <td>112</td> <td>56</td> <td>56</td> <td>112</td> </tr> <tr> <td>temps de trajet 15% du TX hotaire</td> <td>4</td> <td></td> <td></td> <td>20</td> <td>160</td> <td>80</td> <td>80</td> <td>160</td> </tr> <tr> <td>repas</td> <td>4</td> <td></td> <td></td> <td>50</td> <td>400</td> <td>200</td> <td>200</td> <td>400</td> </tr> <tr> <td>nuît</td> <td>4</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>										Q	J	h	€	T	Part CAUE	Part CACL	Totaux	frais dplnt _ 2 architectes	4			128	128	64	64	128	Frais km A/R = 56km + pirogue			4	7	112	56	56	112	temps de trajet 15% du TX hotaire	4			20	160	80	80	160	repas	4			50	400	200	200	400	nuît	4							
	Q	J	h	€	T	Part CAUE	Part CACL	Totaux																																																						
frais dplnt _ 2 architectes	4			128	128	64	64	128																																																						
Frais km A/R = 56km + pirogue			4	7	112	56	56	112																																																						
temps de trajet 15% du TX hotaire	4			20	160	80	80	160																																																						
repas	4			50	400	200	200	400																																																						
nuît	4																																																													
TOTAL PHASE 3						5 755	5 755	11 510																																																						

	REPARTITION DU COUT D'ETUDE entre la la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral de Guyane Annexe B : Méthode de travail et financement de l'action																																																													
	PHASE 4 _durée 2 mois					CAUE ARCHI 1,5 ETP	Part CAUE	Part CACL	Totaux €																																																					
FAISABILITÉ																																																														
4_1 SIMULATION DE FAISABILITÉ	Q	J	h	€	T																																																									
proposition et étude de plusieurs simulations de programmes		12	9	35	3 780	1 890	1 890	3 780																																																						
vérification de la faisabilité des orientations urbaines et architecturales proposées à l'échelle du village et grand paysage		8	7	35	1 960	980	980	1 960																																																						
réunion de travail en interne		8	5	35	1 400	700	700	1 400																																																						
2_3 VALIDATION DES PHASES 3 & 4 / PRÉSENTATION & CR																																																														
PPT présentation Phases 3 & 4		5	12	35	2 100	1 050	1 050	2 100																																																						
CR + livrables		5	12	35	2 100	1 050	1 050	2 100																																																						
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Q</th> <th>J</th> <th>h</th> <th>€</th> <th>T</th> <th>Part CAUE</th> <th>Part CACL</th> <th>Totaux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>frais dplnt _ 2 architectes</td> <td>4</td> <td></td> <td></td> <td>128</td> <td>128</td> <td>64</td> <td>64</td> <td>128</td> </tr> <tr> <td>Frais km A/R = 56km + pirogue</td> <td></td> <td></td> <td>4</td> <td>7</td> <td>112</td> <td>56</td> <td>56</td> <td>112</td> </tr> <tr> <td>temps de trajet 15% du TX hotaire</td> <td>4</td> <td></td> <td></td> <td>20</td> <td>160</td> <td>80</td> <td>80</td> <td>160</td> </tr> <tr> <td>repas</td> <td>4</td> <td></td> <td></td> <td>50</td> <td>400</td> <td>200</td> <td>200</td> <td>400</td> </tr> <tr> <td>nuît</td> <td>4</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>										Q	J	h	€	T	Part CAUE	Part CACL	Totaux	frais dplnt _ 2 architectes	4			128	128	64	64	128	Frais km A/R = 56km + pirogue			4	7	112	56	56	112	temps de trajet 15% du TX hotaire	4			20	160	80	80	160	repas	4			50	400	200	200	400	nuît	4							
	Q	J	h	€	T	Part CAUE	Part CACL	Totaux																																																						
frais dplnt _ 2 architectes	4			128	128	64	64	128																																																						
Frais km A/R = 56km + pirogue			4	7	112	56	56	112																																																						
temps de trajet 15% du TX hotaire	4			20	160	80	80	160																																																						
repas	4			50	400	200	200	400																																																						
nuît	4																																																													
TOTAL PHASE 4						6 070	6 070	12 140																																																						
TOTAL PHASES 1 + 2 + 3 + 4						29 115	29 115	58 231																																																						

	REPARTITION DU COUT D'ETUDE entre la la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral de Guyane Annexe B : Méthode de travail et financement de l'action								
	PHASE 5_ durée 3 mois					CAUE ARCHI 1,5 ETP		Part CAUE	Part CACL
VALIDATION	Q	J	h	€	T				
PRÉCONISATIONS URBAINES ET ARCHITECTURALES									
Propositions d'orientations préalables d'aide à la définition d'outils de planification urbaine adaptés		20	8	35	5 600	2 800	2 800	5 600	
réalisation livrable doc écrit et graphique		30	12	35	12 600	6 300	6 300	12 600	
réunion de travail en interne		8	3	35	700	350	350	700	
frais dpl 2 architectes									
Frais km A/R = 56km + pirogue	4			128	128	64	64	128	
temps de trajet 15% du TX hotaire			4	7	112	56	56	112	
repas	4			20	160	80	80	160	
nuit	2			50	200	100	100	200	
TOTAL PHASE 5						9 750	9 750	19 500	
TOTAL PHASES 1 + 2 + 3 + 4 + 5						38 865	38 865	77 730	

Fonds propres	Q	J	h	€	T			
W et frais direction / 20% ETP		45,6		273	12 449	12 449	0	12 449
W et frais secrétaire générale / 20% ETP		45,6		158	7 214	7 214	0	7 214
						19 663	0	19 663

	REPARTITION DU COUT D'ETUDE entre la mairie et le CAUE de Guyane Annexe A : Méthode de travail et financement de l'action								
	TOTAL PHASES 1,2,3,4	Q	J	h	€	T	38 865	38 865	77 730
FORFAIT FRAIS IMPRESSION livrable		20			50		500	500	1 000
FORFAIT JOURNALIER CAUE (charges d'exploitation)			44		530	23 320	23 320		23 320
GRAND TOTAL							62 685	39 365	102 050
part du coût global estimé (en %)							61	39	100

Coût global :

Le coût global de la mission s'élève à **102 050€**.

La Part financée par le CAUE de Guyane (payée sur fonds propres, ressources issues de la Taxe d'Aménagement) est de : **62 685 euros** soit 61 % du budget global.

La contribution financière au fonctionnement du CAUE par La Communauté d'agglomération du Centre Littoral de Guyane est de : **39 365 euros**, soit 39 % du cout global estimé.

MONTANT DE LA CONVENTION : 39 365 euros

Accusé de réception en préfecture
 973-249730045-20230324-50-AP-2023-DE-----
 Date de télétransmission : 06/04/2023
 Date de réception préfecture : 06/04/2023

CAUE de Guyane – 13, avenue Léopold Héder